

BULLETIN D'INSCRIPTION AU

Marché de Noël de Lumbin

En extérieur : Cour de l'école élémentaire Henri Fabre

Organisé par la Commune de Lumbin
en partenariat avec l' Espace Vie Sociale Papote et l'Association des Parents d'Elèves

Le Samedi 2 décembre 2017 de 13h à 18

Bulletin d'inscription

NOM : _____

PRENOM : _____

SOCIETE : _____

ADRESSE : _____

TEL PORTABLE : _____

MAIL : _____

SECTEUR D'ACTIVITE – (Merci de bien vouloir vous référer à l'article 3 au verso) :

Catégorie n°.....

Détail des produits :

Clôture des inscriptions le samedi 25 novembre 2017

- Je souhaite réserver : une table au prix de 10€.
- deux tables au prix de 18€
- un emplacement food-truck à 18€
- Je souhaite réserver une grille
- Besoin en électricité Puissance en kwh _____

La mise en place peut s'effectuer à partir de 11h30

Merci d'envoyer le coupon d'inscription accompagné de votre règlement par chèque (libellé à l'ordre du Trésor Public), d'une photocopie de pièce d'identité et d'une attestation d'assurance à :

Mairie de Lumbin, 1 avenue Charles de Gaulle 38660 LUMBIN - bienvenue@lumbin.fr - 04 76 08 21 85

Le : _____ à : _____

Signature :

Règlement du Marché de Noël de Lumbin

ARTICLE 1 : Déroulement

Le Marché de Noël aura lieu le samedi 02 décembre de 13h à 18h.

La mise en place des stands pourra s'effectuer à partir de 11h30

Un spectacle de la compagnie Artiflette se déroulera à 11h dans la Salle Icare

ARTICLE 2: Exposants

Le Marché de Noël de Lumbin peut accueillir 32 exposants.

Chaque exposant devra régler la somme de 10€ par chèque à l'ordre du Trésor Public et aura à sa disposition :

- 1 Table (taille 0,8m X 1,6m) fournie nappée.
- 1 grille d'affichage
- 1 chaise
- La fourniture de l'électricité

Si l'exposant souhaite réserver 2 tables ou s'il possède un camion (type food-truck) le tarif sera de 18€.

ARTICLE 3 : Secteur d'activité

Il convient que l'exposant indique sur le bulletin d'inscription la nature de son stand.

Le Marché de Noël pourra accueillir les exposants exerçant les activités suivantes :

- 1- Gastronomie
- 2- Beauté
- 3- Bijoux et accessoires
- 4- Décorations
- 5- Vêtements
- 6- Jeux et Jouets
- 7- Univers du bébé
- 8- Artisanat
- 9- Beaux-arts
- 10- Livres, CD, DVD

ARTICLE 4 : Inscription et réservation de l'emplacement

Les demandes d'inscription seront traitées par ordre d'arrivée. Le Marché de Noël ne pourra pas accueillir plus de 2 exposants présentant des produits identiques. Les réservations sont fermes et définitives. Tout exposant ne pouvant pas être présent s'engage à prévenir la Mairie dans les meilleurs délais.

ARTICLE 5 : Pièces à fournir

Les exposants devront joindre à leur inscription : Leur carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ambulante valide, un extrait Kbis de moins de 3 mois et leur assurance de responsabilité civile professionnelle.